# Modalités d'inscriptions à l'Accueil de Loisirs Vacances d'automne : du 20 au 31 octobre 2025

## I - Période de réservations

Les réservations à l'Accueil de Loisirs pour les vacances d'automne 2025 seront ouvertes du lundi 22 septembre, 8h30 au jeudi 9 octobre 2025, 17h. Passé ce délai, les demandes de réservations seront acceptées en fonction des places restantes.

Une confirmation sera envoyée aux parents à partir du 10 octobre.

Une sélection est opérée selon les critères suivants : priorité aux familles cendriouses, aux inscriptions en semaine complète, aux fratries, puis prise en compte de l'ordre de dépôt des dossiers.

- Les inscriptions se déroulent de façon dématérialisée par le biais du portail famille en suivant la procédure ci-dessous :

## II - Inscription par internet via le portail famille

Etape 1 : j'effectue mes demandes de pré-inscription

Etape 2 : j'effectue mes demandes de réservations

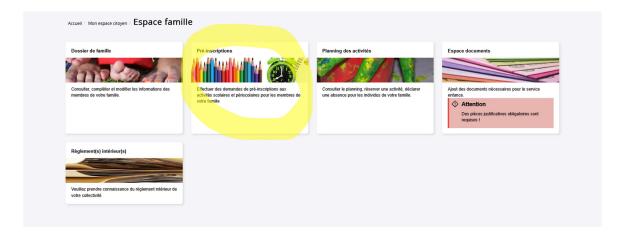
**Etape 3 : je fournis les documents obligatoires** 

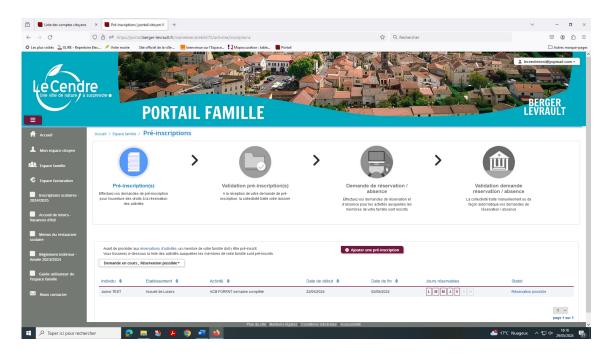
Etape 4 : j'attends la validation du service enfance jeunesse

## Etape 1 - Demandes de pré-inscriptions

#### 3.1 / Via le module Pré-inscriptions

Sur le portail famille, je me connecte à **Mon Espace famille**, et j'effectue mes demandes de réservations via le module **Pré-inscriptions** :





Le bouton « **Ajouter une pré-inscription** » permet de créer une nouvelle demande de pré-inscription sur l'écran suivant :



Il est nécessaire de faire une demande de pré-inscription par activité, cependant, il est possible d'effectuer une seule demande pour la pré-inscription d'une activité pour tous les enfants de la famille, grâce à la liste déroulante « Individus ».

Accueil / Mon espace citoyen / Espace famille / Pré-inscriptions / <b>Ajouter</b>	une pré-inscription	
Les champs avec * sont obligatoires.		
Vous êtes sur le point d'effectuer une demande de pré-inscription. Dès lors que cette demande de pré-inscription est acceptée par votre collectivité, vous ob Ajouter une pré-inscription	tenez les droits sur l'activité : l'activité est visible sur le planning des activités et vous pouvez effectu	er vos demandes de réservation et d'absence pour cette activité.
Etablissement •	Accueil de Loisirs	•
Activités *	ACM FORFAIT semaine complète	•
Individu *	TEST Junior •	
Période	A partir du Jusqu'au 01/09/2025 31/07/2026	
		Valider

Dans l'onglet **Etablissement** : je choisi **Accueil de Loisirs**Dans l'onglet **Activité** : je choisi le service qui me convient :

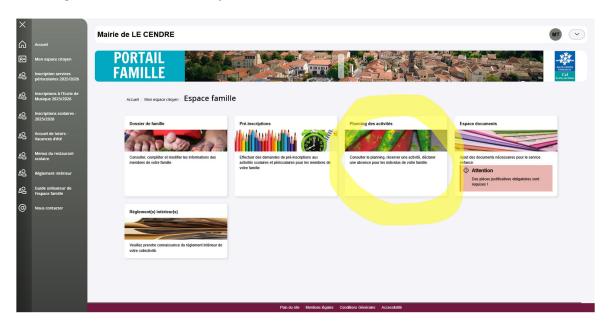
- Pour les enfants, n'ayant pas de régime alimentaire particulier :
  - ACM Forfait semaine complète
  - ACM Journée complète
- Pour les enfants, ayant un PAI alimentaire avec fourniture d'un repas mallette :
  - ACM Forfait semaine complète PAI
  - ACM Journée complète PAI

Dans l'onglet **Individu** : je choisi l'enfant pour qui je réserve un service. Et je valide ma demande de pré-inscription.

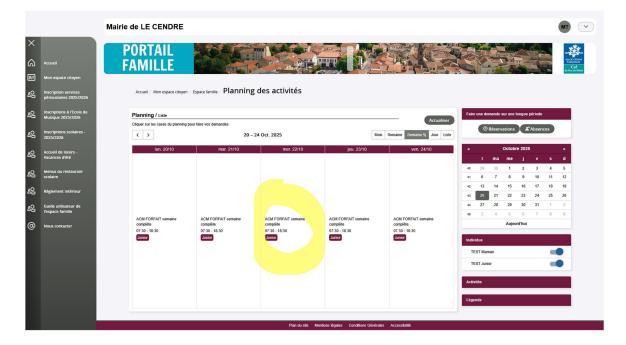
La demande de pré-inscription est automatique. Vous pouvez passer à l'étape réservation.

## Etape 2 - Réservations

Maintenant que j'ai inscrit mon/mes enfants au service « Accueil de loisirs », je peux effectuer mes réservations (jours/semaines), à partir du 22/09/2025 en me rendant à la rubrique Planning des activités de mon Espace Famille :



Seules les activités auxquelles vos enfants sont inscrits sont affichées sur ce planning.

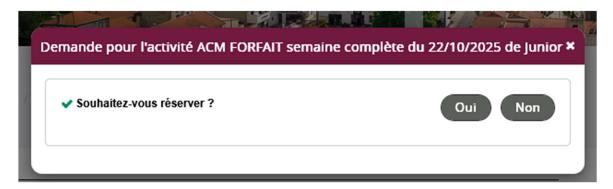


#### Pour effectuer une demande de réservation ou d'absence vous avez deux possibilités :

- sur le planning directement
- via le formulaire (Faire une demande sur une longue période)

## Via le planning

Cliquez sur l'activité souhaitée et confirmez la demande.



La demande de réservation ne peut s'effectuer que sur une journée où l'enfant est inscrit. La déclaration d'absence ne peut s'effectuer que sur une journée où l'enfant a réservé.

Pour chacune des demandes effectuées, vous pouvez l'annuler avant d'avoir eu une réponse à votre demande initiale de la part de votre collectivité.

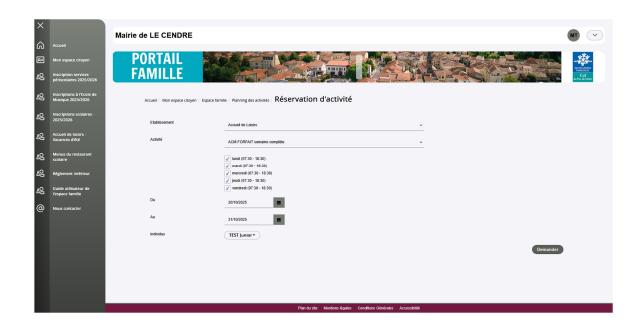
Ce mode de fonctionnement permet d'effectuer rapidement une demande de réservation ou d'absence pour un seul jour.

#### Via le formulaire

La demande de réservation s'effectue via le bouton **Réservations** à droite du planning. La demande d'absence quant à elle s'effectue via le bouton **Absences**.

Ce mode de fonctionnement permet d'effectuer une réservation ou demande d'absence sur une longue période en précisant les journées concernées.

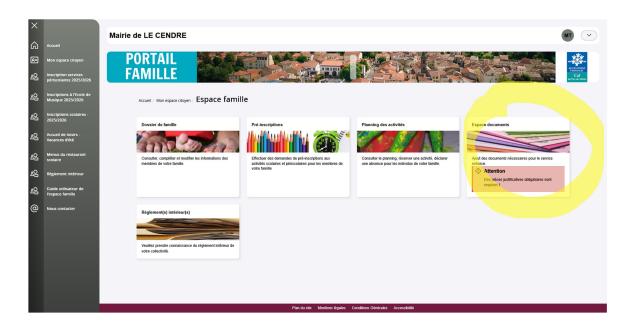


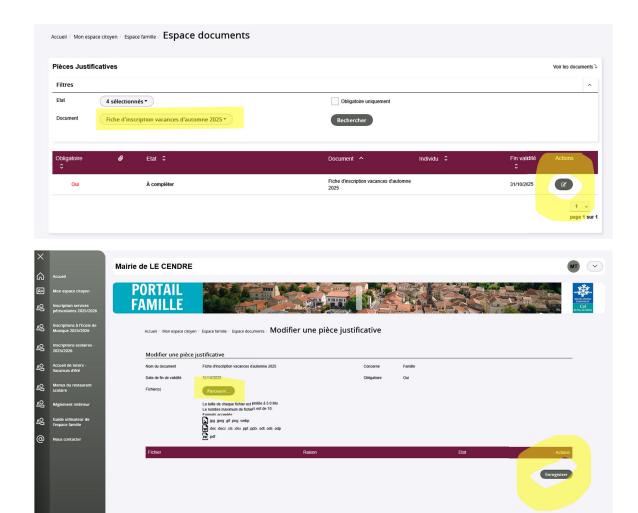


### Etape 3 - Dépôt des documents obligatoires

Enfin, vous devez déposer la **Fiche d'inscription des vacances d'automne** dans votre Espace famille, rubrique **Espace documents** et l'envoyer à la validation.

Le formulaire **Fiche d'inscription vacances d'automne** : est disponible, à la rubrique documents à télécharger à la page suivante : <a href="https://www.lecendre.fr/enfance-jeunesse/centres-de-loisirs/accueil-de-loisirs-communal">https://www.lecendre.fr/enfance-jeunesse/centres-de-loisirs/accueil-de-loisirs-communal</a>





Etape 4 – Validation de mes réservations

Lors de la demande de réservation d'une activité, vous recevez un e-mail de confirmation de réception de votre demande (envoyé par la plateforme). Vous retrouvez également ces informations dans votre **Espace citoyen** rubrique **Mes demandes.** 

Les réponses automatiques transmises par la plateforme BL ne valent pas acceptation d'office de l'inscription. En effet ☐ la plateforme ne gère pas les critères de priorité instaurés par la ville ☐ pour ce service d'accueil de loisirs (voir chapitre 1 période de réservation). Seule la réponse envoyée aux parents, par mail, à partir du 10 octobre, par le service Enfance Jeunesse validera les demandes de réservation.

## III - Inscription pour les nouvelles familles

Il est nécessaire de constituer « le dossier unique » avec la fiche de renseignements et les documents obligatoires (voir liste ci-dessous) et de le transmettre par mail, à l'adresse sondage@lecendre.fr pour validation par le service compétent (Contact : 04.73.77.51.00).

Une fois le dossier saisi, le service administratif vous transmettra votre code Abonné. Puis l'interface du portail vous permettra de saisir vos demandes de réservations/absences (se reporter à la rubrique inscription par internet), de consulter votre compte, de mettre à jour vos données, etc.

Le **dossier unique** peut être téléchargé en format modifiable, sur le site internet de la ville <u>www.lecendre.fr</u>, à la rubrique accueil de loisirs communal (ou à récupérer directement en mairie).

#### Pour toute nouvelle inscription, les documents à fournir sont :

- Le dossier d'inscription dûment complété
- Une copie de la carte d'identité de l'enfant
- Une copie du livret de famille
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire de l'enfant
- Une copie de l'attestation de quotient familial CAF/MSA ou pour les familles non allocataires CAF/MSA :
- \* une copie du/des avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 du foyer fiscal (en cas de concubinage, fournir les avis d'imposition des 2 parents)
  - \* une attestation sur l'honneur pour les parents isolés
- Une copie du carnet de vaccination ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ces vaccins

ATTENTION: Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les obligations vaccinales passent de 3 – diphtérie, tétanos, poliomyélite – à 11 vaccinations avec la coqueluche, le ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole), l'Haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B, le pneumocoque et le méningocoque C en plus.

- **Pour les parents séparés :** une copie du jugement définissant la résidence de l'enfant ou, en l'absence de jugement, l'attestation sur l'honneur (signée par les deux parents, avec pièces d'identité des 2 parents)

## V - Formules et capacités d'accueil par groupe

Les enfants peuvent être inscrits à la journée complète (avec repas) ou à la semaine. Pas de possibilité d'accueil en demi-journée.

- Arrivées échelonnées de 7h30 à 9h.
- Départs du soir entre 17h et 18h30.

L'accueil de loisirs est situé dans les locaux du groupe scolaire Louis Aragon (avenue de Lourme), côté maternelle pour les petits (3/5 ans) et côté primaire pour les grands (6/13 ans).

#### Nombre de places, par groupe :

- 40 enfants âgés de 3 à 5 ans
- 72 enfants âgés de 6 à 13 ans

Lorsque la capacité d'accueil est atteinte, votre réservation est mise en liste d'attente.

ACCUEIL DE LOISIRS (ACM)							
		FAMILLES DOMICILIÉES SUR LA COMMUNE		FAMILLES HORS COMMUNE			
	TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)	Journée	Forfait semaine	Journée	Forfait semaine		
T1	QF : 0-350	4,50€	20 €	6,50€	30 €		
T2	QF : 351-500	7,75 €	33,50 €	10,75 €	45,50€		
Т3	QF : 501-750	11,00€	47€	15,00 €	57€		
T4	QF : 751-1000	13,50€	61€	17,50 €	74€		
T5	QF : 1001-1250	15,00€	72€	19,00 €	92 €		
Т6	QF : 1251-1500	16,00€	77 €	20,00€	94 €		
Т7	QF : 1501-1700	18,00€	87 €	22,00€	106 €		
Т8	QF : 1701-2000	20,00€	96 €	24,00 €	116€		
Т9	QF:>2000	22,00€	106€	26,00€	126€		

## VII - Contacts

## Service Enfance Jeunesse

7, rue de la Mairie - 63670 LE CENDRE

Tél.: 04.73.77.51.00

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 14h/17h.